



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2021
Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et un et le vingt-et-un octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE. M-E, DECOURSIERE. L, CAMPINS. M-C, GOVERS. J, TRINQUIER. R-M, DURUPT. S

Mrs MANENC. A, ACHER. J, TIECHE. M, MAS.C, ANDRIEUX.P

Procurations : Mme CARLES Maria à Mr MANENC Aurélien
Mr THARAUD Didier à Mme CANTALOUBE Marie-Elise

Secrétaire de séance : Mr Christian MAS

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du conseil du 29 juin 2021.
- 2 – Développement touristique : petites cités de caractère
- 3 - Développement touristique : St Jacques de Compostelle
- 4 – Projet réhabilitation Nize
- 5 – Implantation borne électrique
- 6 – Application de la loi sur le temps de travail de la FPT
- 7 – Création Emploi occasionnel
- 8 - Création d'emploi adjoint administratif
- 9 – Créations d'emplois suite avancement de grade
- 10 – CEE : Certificat Economie Energie
- 11 – Projet plantation d'arbres
- 12 - Questions diverses.
 - a) Devis logiciel gestion médiathèque
 - b) Décision modificative n° 01
 - c) Réhabilitation du Presbytère
 - d) Projet de chaufferie urbaine

1 – **Approbation du conseil du 29 juin 2021**

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 29 juin 2021 est approuvé.

2 – **Développement touristique : petites cités de caractère**

Madame Rose Marie Trinquier et Monsieur Mas présentent l'association « petites cités de caractères » dont ils ont reçu les représentants. Ils précisent qu'une Petite Cité de Caractère est avant tout une commune qui a un projet pour la valorisation du patrimoine, et qui conduit régulièrement des actions dans ce sens. La commune pourrait prétendre à adhérer à cette marque qui permet de valoriser la commune et de poursuivre les efforts dans le domaine touristique.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de candidature, le dossier passera ensuite en commission d'homologation. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande d'adhésion à la marque Petites Cités de Caractère et autorise monsieur le maire à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de ces dispositions.

3 - Développement touristique : St Jacques de Compostelle

Madame Rose-Marie Trinquier présente à l'assemblée les différentes prestations et le barème de cotisations à l'association des Chemins de Compostelle. Entrer dans le réseau des communes se trouvant sur l'itinéraire de saint jacques permettrait de promouvoir Lunas. Il est indiqué que le montant pour la commune de la cotisation serait de 150 euros.

Après délibération, le conseil accepte l'adhésion à l'ACIR Chemins de Compostelle.

4 – Projet réhabilitation Nize

Monsieur le Maire indique que la première phase des travaux de réhabilitation du sanctuaire de Nize est terminée.

A ce sujet, d'aucuns font observer que de nombreux habitants de Lunas s'inquiètent que Nize n'appartienne au diocèse.

Il est clairement établi que

- le presbytère est la propriété de la mairie. Un bail de 50 ans en laisse la gestion à l'évêché.
- La Chapelle appartient à la mairie (l'évêché en est affectataire comme toutes les églises construites avant 1905) au même titre que la Fontaine des Yeux.
- seul le champ jouxtant les bâtiments appartient à l'évêché.

Pour permettre la réalisation de la phase 1 des travaux (réhabilitation du presbytère) le conseil municipal a signé un bail emphytéotique avec l'évêché pour lui permettre d'assurer la gestion des travaux et la levée de fond. L'association « les compagnons du sens » présidée par Frère Marie Pâques a agi pour le compte de l'évêché dans cette phase.

Aujourd'hui, se pose la question de la réhabilitation de l'église et du clocher (phase 2). Pour cette phase, l'évêché n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage (cas des églises existant avant 1905) et l'association des compagnons du sens se propose de poursuivre son action notamment pour la constitution des dossiers de subventions et pour trouver de généreux donateurs.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de consulter des architectes et d'établir un dossier pour poursuivre la réhabilitation du site.

5 – Implantation borne électrique

Hérault Energies engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

La commune souhaite bénéficier des aides que pourrait percevoir Hérault Energies pour la pose d'une borne sur la commune.

Pour cela il est proposé de transférer la compétence « *maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au syndicat Hérault Energies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le transfert de la compétence sus citée et s'inscrit dans le programme d'implantation des bornes de recharges dont les subventions pourraient atteindre 80% et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6 – Application de la loi sur le temps de travail de la FPT

Reporté au prochain conseil

7 – Création Emploi occasionnel

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics

peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois pouvant être renouvelable une fois.

Vu l'augmentation des travaux administratifs et l'absence temporaire d'un agent, la collectivité se trouve confrontée à un besoin de personnel occasionnel pour la gestion administrative.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à créer, pour ce besoin occasionnel : Un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe non titulaire à 15 h pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, ainsi que diverses tâches administratives.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins occasionnels précités, un agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint administratif du 23/10/21 au 31/12/21 15 h hebdomadaire.

8 - Création d'emploi adjoint administratif

Monsieur le maire indique que depuis plusieurs années, le syndicat intercommunal enfance jeunesse la Cardabelle met à disposition de la commune un agent les après-midis. Afin d'optimiser son fonctionnement, le syndicat souhaite redéfinir précisément sa masse salariale. Ainsi il est proposé que le syndicat établisse un contrat de 20h pour cet agent et que la mairie de Lunas recrute l'agent pour 15h par semaine. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, ainsi que diverses tâches administratives. L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 15 heures hebdomadaires.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 – Créations d'emplois suite avancement de grade

Suite à l'établissement des lignes directrices de gestion et à la liste des agents promouvables par avancements de grades, monsieur le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Il propose à l'assemblée de modifier ainsi le tableau des effectifs à la date du 22 octobre 2021 en rajoutant les deux postes ci-dessus créés à savoir :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

A l'unanimité le conseil accepte la création d'emplois citée ci-dessus et la proposition de modification du tableau des effectifs.

10 – CEE : Certificat Economie Energie

La commune souhaite poursuivre son engagement dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments, ses installations techniques et l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner gratuitement par le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergies,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie et autorise le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

11 – Projet plantation d'arbres

Monsieur Tièche rappelle que dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault. Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements. Comme l'an dernier il est proposé de participer à cette action pour 20 à 30 arbres qui seront ensuite plantés par la commune. A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

12 - Questions diverses.

a) Devis logiciel gestion médiathèque

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis pour l'acquisition d'une solution complète de gestion d'une médiathèque d'un montant TTC de 3336 euros. Ce logiciel permettra de doter la bibliothèque municipale d'un moyen informatique plus adapté à ses fonctionnalités.

Mr le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander la subvention auprès du conseil départemental et à informatiser la bibliothèque

A l'unanimité le conseil approuve cette proposition.

b) Décision modificative n° 01

Monsieur le maire indique qu'il convient de créer le compte 7391172 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. Il propose afin de pouvoir effectuer des opérations sur ce compte la décision budgétaire modificative ci-dessous :

Compte 7391172 - D	+ 300.00
Compte 6718 - D	- 300.00

A l'unanimité le conseil municipal approuve la modification budgétaire ci-dessus.

c) Réhabilitation du Presbytère

Michel Tièche informe le conseil des candidatures reçues pour le concours concernant la maison des énergies renouvelables qui serait installée au Presbytère. Les offres du concours doivent être remises en fin d'année pour un choix de l'équipe retenu pour élaborer le projet.

d) Projet de chaufferie urbaine

Concernant le projet réseau de chaleur partagé au bois, Michel Tièche fait observer que le projet évolue. Il est maintenant envisagé de dissocier la production de chaleur - qui gère la chaufferie - de la distribution qui revient à la mairie. Le bureau d'étude étudie plusieurs possibilités. Une réunion avec les partenaires financiers et Mme Angevine vice-présidente de la région va être programmée en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.